BELGOTEST
ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social
Rue Pisseroule, 272 - 4820 Dison
Tél. : 0486 / 97 76 34 contact@belgotest.be
www.belgotest.be

Agent visiteur : Polis Jacques
N° de rapport : 005/221217/05
Date : 171222

BELAC 658-INSP

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation : Leobaekelandstraat, 73 2180 Ekeren
Type de locaux : Unité d'habitation
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant : Ilyas Guzel — Demandeur : Harun Lale
GRD : o Ores o Resa o Sibelga ✗ Fluvius o Autre
Resp. de l'exécution du travail : HL elektro — n° TVA : BE 0754 936 251
Code EAN : 5 4 1 4 4 8 8 2 0 0 3 7 0 1 5 7 3 0 — o Pas disponible

Type de contrôle : Suivant l'AR du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à BT et à TBT

o **Chapitre 6.4.**_Conformité avant mise en usage	o **Sous-section 6.4.7.2.**_Transportable, mobile, temporaire	o **Sous-section 8.4.2.**_Vente habitation
✗ **Chapitre 6.4.**_Installation photovoltaïque	o **Sous-section 6.4.7.3.**_Modification ou Extension	o **Section 8.2.1.**_Dérogations ancienne installation
o **Chapitre 6.4.**_Installation batteries	o **Chapitre 6.5.**_Visite de contrôle	o **Section 8.2.2.**_Dérogations ancien RGIE
o **Chapitre 6.4.**_Borne de recharge	o **Section 8.4.1.**_Renforcement de puissance	

Données générales de l'installation électrique

SIGNIA 1.8.1 1.8.2

N° métrologique : 1F 0003 — N° compteur : 1SAG 3100156184 — Index jour 002233,369 — Index nuit 003022,976
U_n : o 2x230V o 3x230V o 1N400V ✗ 3N400V — Protection générale du branchement - Existante 25 A - Prévue / A
Colonne d'alimentation principale 4 x 10 mm² — Type : XVB — Différentiel général : 40 A /Δ 300 mA / type : (A) ~~B~~ ~~AC~~
Nombre de tableaux : 1 — Nombre de circuits terminaux : 2 — Type de prise de terre : O Boucle ✗ piquets O
Compteur certificats verts : N° / — Classe compteur vert/ MID : / — Index : / KWh — Puissance totale : 5,6 kWc
Nombre d'onduleurs : 1 — Type onduleur(s) : SOFAR HYD 5000-ES — Puissance AC maximale onduleur(s) : 5 kVA
N° de série onduleur : SM1ES 150N 54149 — Nombre de panneaux photovoltaïques : 14 X 400 Wc

Description de l'installation — o < 01/10/1981 — o ≥ 01/10/1981 — ✗ ≥ 01/06/2020

Voir plan et schéma en annexe

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion prise de terre	5 Ω		Test du différentiel	✗ en ordre	o pas en ordre
Isolement général	> 500 MΩ		Test de défaut	✗ en ordre	o pas en ordre
Test de continuité	✗ en ordre	o pas en ordre	Liaisons équipotentielles	✗ en ordre	o pas en ordre
Protection surintensité	✗ en ordre	o pas en ordre	État du matériel fixe	✗ en ordre	o pas en ordre
Protection à courant différentiel résiduel	✗ en ordre	o pas en ordre	Schémas / Plans	✗ en ordre	o pas en ordre

Résultats : Remarques (R) - Infractions (I)

✗ R - 01
o R - 01
o R - 01
o R - 01
o R - 01

Néant

Le contrôle ne porte que sur les parties **visibles ET accessibles** de l'installation, d'autres infractions pourraient apparaître à la lecture des plans et schémas électriques.

Conclusion

✗ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la règlementation en vigueur 17 / 12 / 2047
o L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1.
Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /
Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Nombre d'annexes : 2

- ● Schéma unifilaire
- ● Plan de position
- o
- o

- o
- o
- o
- o

Pour la direction technique
BELGOTEST
J. Polis
Inspecteur
0[illegible]28 50 68

Visa GRD

Conseils :
a) Obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
b) Obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
c) Obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public federal ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques
d) Obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques

Naam installateur:	Hmm Cale HL elektro Maasmechelen BE 0754 936 251
Naam klant	Ilyas Gezel
Adres klant:	Leo baekelandlaan 73, Ekeren

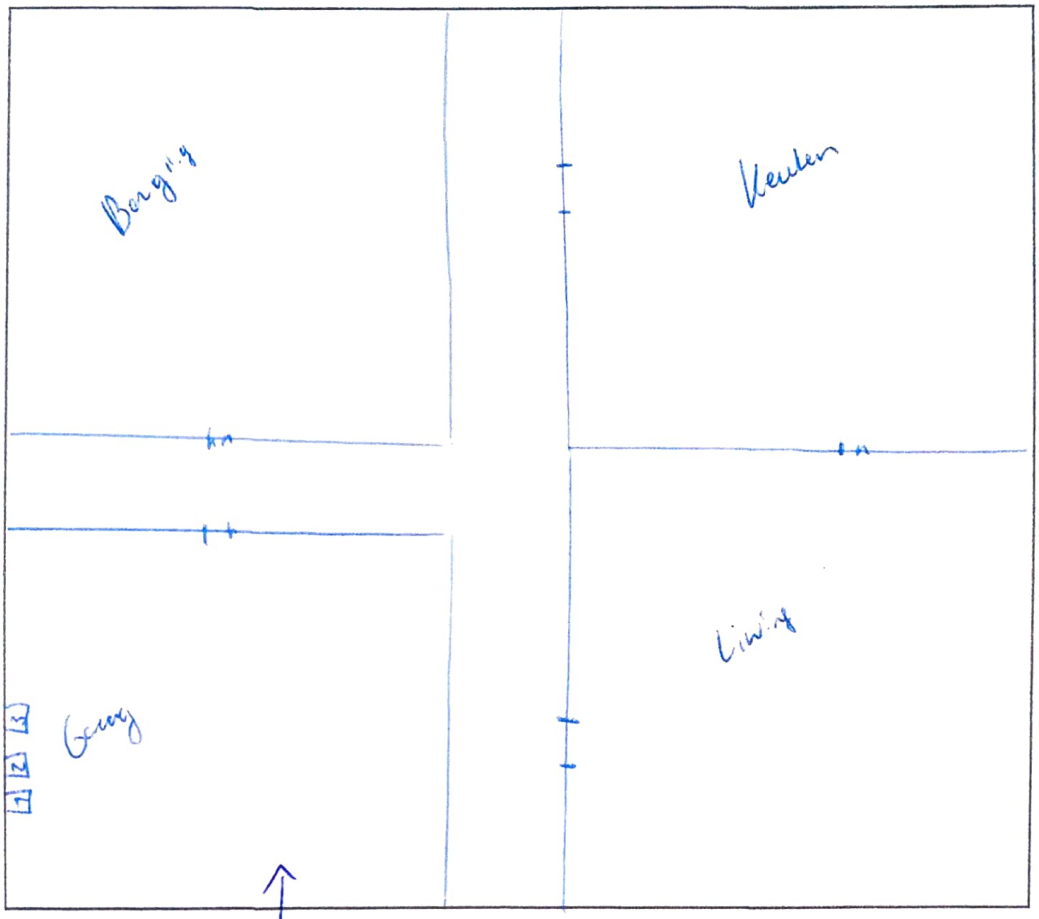

1 = Omvormer
2 = zekerings kast
3 = meter

17.12.22

Handtekening installateur:

BELGOTEST
J. Pols
Inspecteur
0479 / 26 50 68

BESTAANDE INSTALLATIE

OMVORMER: 50 Sofar Hyp ✓

SN: SM 1ES 150N54149 ✓

VERMOGEN: 5~~000~~ KVA

ZONNEPANELEN: 400 wp

MERK: Phono Solar

TOTAAL AANTAL PANELEN: 14 zp ✓

3.64...

4

4p 25 ✓

10

2p 25A

4p 40 ✓
300mA

4p 25 ✓

GRD 3N 400

17 12 22

DATUM CONTROLE:

BELGOTEST
J. Polis
Inspecteur
0479 / 26 50 68

EAN NUMMER:

KLANT

NAAM: Ilyas Gazel

ADRES: Leobackelandstraat 73, Ekeren

TEL: +32 456 01 42 50

EMAIL: Gazel.Ilyas@Hotmail.com

UITVOERDER

Harun Lale

HL elektro Maasmechelen

BE 0754 936 251